

# Préparation de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

## Séance du 13 janvier 2022

\*\*\*\*\*

*Date de la convocation : 06/01/2022*

*Présents : Nicolas FERRÉ, Aurélie CHASSAC, Mathieu PICARD, Aurélie SAINT-MARTIN, Jean-Charles DISKO, Charline DENIS, Jean-Manuel SIMON, Sandrine LÉRAUT, Anita JAMIN, Sandrine BERNY-SOUCHARD, Florian GURGAND, Gwendoline PERREAU, Sabrina MADIÉ, Evelyne CHASTANET.*

*Absents excusés : Nicolas DUGLEUX a donné pouvoir à Mme Aurélie CHASSAC*

*Absents non excusés : Néant*

Secrétaire : Charline DENIS

### Ordre du jour :

#### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 9 décembre 2021.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

#### **2. ACHAT terrain Mr SIMON**

Rapporteur Nicolas Ferré



Messieurs Jean Manuel SIMON et Florian GURGAND, parents du propriétaire vendeur, se retirent de la séance. Sur ce point le conseil municipal délibèrera à 13 voix dont 1 pouvoir.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Monsieur SIMON Michel, propriétaire de la parcelle 353 A 861. Celui-ci propose de vendre une partie de cette parcelle environ 1 000 m<sup>2</sup> pour 26 € le m<sup>2</sup> à la commune.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce projet d'achat qui pourrait être intéressant du fait de la proximité du terrain avec le futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 abstention, 0 voix contre et 13 voix pour (dont 1 pouvoir), décide l'achat de cette parcelle pour 26 € le m<sup>2</sup>.

Il autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires pour entériner cette transaction.

En amont, le propriétaire devra faire intervenir un géomètre pour la division et le bornage de la parcelle à la charge du vendeur.

## FONCTION PUBLIQUE

### **3. Journée de solidarité**

Rapporteur Nicolas Ferré

Il s'agit de définir les modalités de mise en accomplissement de cette journée de solidarité.

A ce jour, rien n'est arrêté, la journée est considérée comme fériée.

Ce n'est plus possible, dans le cadre de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'état met à plat les temps de travail dans la fonction publique sur la base de 35 heures ou 1607 heures par an.

La journée de solidarité doit être accomplie par le travail de 7h pour un temps complet, en complément des horaires habituels et non rémunérée. Elle sera proratisée pour les agents travaillant à temps partiel ou à temps non complet.

La journée de solidarité sera effectuée, au choix de l'agent, par :

- 1° Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai : lundi de Pentecôtes.
- 2° Le travail d'un jour de réduction du temps de travail (RTT)
- 3° Toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. (Heures supplémentaires continues ou fractionnées)

L'accomplissement de la journée de solidarité sous forme d'un congé annuel ne sera pas autorisé.

Cette proposition va être soumise au CT du 28 février 2022 avant le vote du conseil municipal.

## BUDGET

### **4. Ouverture régie**

Rapporteur Nicolas Ferré

VU l'article L. 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire informe les conseillers qu'il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes.

Celle-ci leur permettra de percevoir les produits suivant :

- caution des locations des salles des fêtes, tivolis,
- locations salle des fêtes et tivolis
- repas des anciens
- repas du 14 Juillet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour (dont 1 pouvoir), autorise Monsieur le Maire à créer une régie communale de recettes, par arrêté municipal sous réserve de l'avis favorable de Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Melle.

### **5. Avenant n°1 à la convention de constitution du fonds de soutien aux entreprises COVID MELLOIS EN POITOU**

Rapporteur Nicolas Ferré

En 2020, la communauté des communes de Mellois en Poitou a décidé de soutenir les entreprises de son territoire par la mise en place d'un fonds d'aide à la trésorerie sous forme de subvention. Ce dispositif s'adresse aux petites entreprises de 10 ou moins de 10 salariés (ETP) avec un montant maximum fixé à 10 000€ par demandeur.

Les communes ont été sollicitées pour alimenter ce fonds de concours.

La commune de Beaussais-Vitré s'est engagée sur la somme de 7 000 € sur 2 ans. 3500 en 2020 (versement réalisé) et 3 500 en 2021 (versement non réalisé).

La part abondée par les communes a été consommée à hauteur de 46 % soit pour Beaussais-Vitré : 3 195.43 €. En conséquence le trop perçu d'un montant de 304.57 € nous sera remboursé.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale qui prévoit l'ajout de l'article 3 bis « conditions de réaffectation des fonds non-consommés ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du fonds de soutien aux entreprises qui fixe les conditions de réaffectation des fonds non-consommés.

## 6. Passage en M57

Rapporteur Nicolas Ferré

A ce jour, nous appliquons les normes M14 de la comptabilité publique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous devons appliquer le référentiel M57 qui correspond aux nouvelles normes comptables rénovées et à des dispositions budgétaires plus souples.

Notre logiciel comptable peut supporter ce changement de comptabilité et nous pensons faire cette démarche au 01 janvier 2023.

Pour cela, notre fournisseur peut transposer les budgets des 3 dernières années via un « PAC TRANSPO ». Ce dispositif est bien entendu payant. Son coût s'élève à 350 € HT.

Le conseil municipal doit émettre son avis sur le passage en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'avis du Trésorier sera également requis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide du passage en comptabilité M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et autorise Mr le Maire à signer le devis pour l'achat du PAC TRANSPO à environ 350 € HT.

Des formations seront à prévoir pour les secrétaires.

## 7. Reste à réaliser

Rapporteur Nicolas Ferré

### Présentation des résultats comptables 2021

Monsieur le Maire présente rapidement les résultats de l'année.

Montant exprimés en Euros	Prév-Antérieure	Prévisions	En Cours
Dépenses d'investissement	660 556,19	1 274 361,06	365 539,39
Recettes d'investissement	660 556,19	1 274 361,06	442 386,05
Solde d'investissement			76 846,66
Dépenses de fonctionnement	1 663 289,19	1 446 066,54	798 668,59
Recettes de fonctionnement	1 663 289,19	1 446 066,54	1 479 047,97
Solde fonctionnement			680 379,38
EXCEDENT			757 226,04
DEFICIT			

### Vote des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

Considérant qu'aucune dépense n'est engagée en investissement pour ce début d'année, à part les frais d'étude sur la salle des fêtes de Vitré, Monsieur le Maire propose de reporter la somme 20 000€ sur le compte 023 pour pallier les dépenses liées à la salle des fêtes jusqu'au vote du budget. La somme de 5 000 € est également reportée sur le compte 021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

## **8. Remplacement des Velux Salle des fêtes de Beaussais**

Rapporteur Aurélie Chassac

Les fenêtres de toit de la salle des fêtes ne sont plus étanches.

Afin de ne plus subir les infiltrations d'eau, il convient de les changer.

Monsieur Nocquet a été sollicité pour la réalisation de ces travaux.

Son devis s'élève à 4 193.02 E TTC pour le remplacement complet des 4 Velux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Mr le Maire à signer les devis de l'Entreprise NOCQUET

## **9. Clôture école de Beaussais**

Rapporteur : Aurélie Chassac/Nicolas Ferré

Monsieur Jean-Charles Disko fournisseur des matériaux, quitte la séance et ne prend part au vote.

Il a été prévu en commission de voirie de sécuriser les alentours de la cour d'école à Beaussais et de modifier l'accès à l'école tout en agrandissant un peu le parking devant la mairie.

Le projet consiste à installer un grillage sur les murets autour de la cour enherbée sauf dans la partie basse où le grillage sera installé à même le sol et à ouvrir une brèche dans le muret près de l'abribus. Ainsi une zone de circulation sera matérialisée entre le grillage et le muret et permettra une déambulation des enfants en toute sécurité. Les barrières de sécurité qui étaient provisoirement installées sur le parking de la mairie pourront alors être retirées.

Les travaux seront réalisés par les agents techniques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise Disko, pour la fourniture des matériaux qui s'élève à 2 267,57 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : La réunion du 18 janvier à La Couarde est confirmée. Les nouveaux bacs collectifs seront mis en place fin janvier début février. Pendant une période de 2 mois, des ajustements (sur le lieu d'implantation et la taille des bacs) pourront avoir lieu par des signalements à la communauté des communes Mellois en Poitou.

Présentation du bulletin municipal : après une dernière relecture le bulletin sera déposé chez l'imprimeur la dernière semaine de Janvier, pour une distribution à la fin du mois de Janvier.

Distribution des cartons pour les vœux : chaque élu fera son secteur cette fin de semaine.

Aménagement structure pour les jeunes (city stade, terrain de tennis à réhabiliter...) : Monsieur le Maire rappelle que le sujet a déjà été évoqué dans le cadre de l'aménagement extérieur de la salle des fêtes à Vitré. Effectivement, il faut réfléchir à la mise place de telles structures afin de créer du lien social entre les jeunes et les ados du Village. A voir dans un prochain conseil pour définir une commission chargée de proposer des aménagements.

Remarque : Il y a souvent des intrusions dans le terrain de l'ancienne carrière de Vaux, des ados des jeunes et moins jeunes y accèdent par les bois et y font du vélo. Mr le Maire va charger les agents techniques de clôturer le terrain.

**Prochain Conseil Municipal** : jeudi 10 février 2022

**Fin de réunion** : 22h15mn